

Introduire une demande de soutien financier pour l'année 2026-2027

L'aide financière est ponctuelle, à demander à tout moment dans l'année, à plusieurs reprises selon vos besoins, pour les dépenses relatives au quadrimestre en cours et sur base des frais réels que votre projet d'études occasionne.

Pour constituer votre dossier, vous devez envoyer au travailleur social de votre section, uniquement **par mail, sous format PDF**, les documents indispensables repris dans la liste ci-dessous. La demande sera traitée dans un **délai de maximum 8 semaines**, sur base d'un dossier complet et après la rencontre avec la cellule sociale. Tout changement de situation doit être déclaré en cours d'année.

Pour comprendre la situation qui vous amène à solliciter la cellule sociale

- ☐ Un **mail** ou une **lettre explicative rédigée par vous**, qui :
 - précise votre situation sociale et familiale actuelle, la situation financière du ménage et votre implication dans le financement de vos études.
 - formule une demande d'aide et stipule les dépenses pour lesquelles vous souhaitez un soutien financier.
 - mentionne le compte bancaire sur lequel l'aide doit être versée. En général, l'aide est versée sur le compte de l'étudiant, mais à votre demande, l'aide peut être versée sur le compte de l'école (si aide pour solde des frais d'inscription) ou d'un tiers.
- ☐ Un **scan de la carte bancaire** reprenant le compte bancaire sur lequel l'aide doit être versée.

Pour vérifier si vous êtes dans les conditions d'octroi

- ☐ L'extrait de compte prouvant le **versement de l'acompte de 50€** des frais d'inscription (pas nécessaire si vous êtes reconnu boursier ou en attente de la réponse à votre demande d'allocation d'études).
- ☐ Une copie de l'**avertissement-extrait de rôle** relatif aux **revenus de 2024 - exercice d'imposition 2025** de la personne qui vous reprend fiscalement à sa charge ainsi que des personnes qui se trouvent sur votre composition de ménage (excepté vos frères et sœurs).
<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/>
- ☐ **Preuves des revenus actuels** des membres du ménage (hors fratrie) :
 - 3 dernières fiches de salaire
 - Extrait de compte bancaire du dernier versement des revenus de remplacement (CPAS, chômage, mutuelle, pension, pension de survie).
 - Dernier versement de la pension alimentaire et des allocations familiales (à transmettre uniquement si cela constitue le revenu principal de l'étudiant).
- ☐ **Relevé des heures d'occupation** en job étudiant (cfr student@work).
- ☐ **Attestation d'inscription** en études supérieures d'autre(s) membre(s) du ménage.
- ☐ **Composition de ménage** datée de moins de trois mois.
<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

Pour estimer l'aide financière à vous apporter

- ☐ **Tout document justifiant les dépenses** conséquentes aux études.
Ex : convention de stage, mail stipulant l'organisation d'une visite en extérieure, mail précisant l'obligation d'achat de tel livre/tel équipement, facture du voyage d'études, etc.
- ☐ **Tout document mentionnant les frais occasionnés** par le suivi des études.
Ex : factures au nom de l'étudiant, tickets de caisse, carte mobib et tickets d'achat des abonnements en transport en commun, contrat de bail du kot, etc.

Remarque concernant l'aide pour l'achat d'un PC portable ou une tablette : en plus de la facture d'achat au nom de l'étudiant et de la preuve bancaire de paiement, il faut demander le forfait unique via un [formulaire spécifique](#).

- ☐ La **notification d'octroi d'une bourse** reçue dans le cadre des études.
Ex : bourse de la FWB, bourse provinciale du BW, bourse française du CROUS, etc.
Puisque la bourse est octroyée afin de financer les frais scolaires, il sera tenu compte du montant de celle-ci dans l'estimation de l'aide à apporter.
Vous pouvez recevoir une aide financière de la cellule sociale même si vous êtes dans l'attente d'une réponse à votre demande de bourse.

Documents supplémentaires pour les étudiants de nationalité étrangère

- ☐ **Pour les étudiants de l'union européenne, exceptés les belges ou assimilés :**
 - Une copie de l'**avis d'imposition** relatif aux **revenus de 2024 - exercice d'imposition 2025** de la personne qui vous reprend fiscalement à sa charge ainsi que des personnes qui se trouvent sur votre composition de ménage (excepté vos frères et sœurs). <https://www.impots.gouv.fr/accueil>
 - **Relevé de la Caisse d'Allocations familiales** (CAF) reprenant l'ensemble des prestations perçues.
 - Une **attestation de résidence** datée de moins de 3 mois (à demander à la mairie).
- ☐ **Pour les étudiants hors union européenne :**
 - Une copie de l'**engagement de prise en charge**.
 - Un extrait de compte bancaire du **dernier transfert financier** du garant/ de la famille.

Quelle que soit la date du rendez-vous avec votre travailleur social, pensez à introduire votre demande d'allocations d'études **avant le 31/10** via www.allocations-etudes.cfwb.be